INTER-MIGRANTS-SUISSE
HUMANITAIRE, MÉDIATION, CONSEIL
ET DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

INMISUISSE - Service International : https://www.inmisuisse.org/

59EME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Compte-rendu de la 23ème journée : 01/07/2025

Cette journée a été marqué par l'adoption des « documents finaux de l'EPU » concernant :

- La Gambie
- L'État plurinational de Bolivie
- Fidji
- Saint-Marin
- Kazakhstan
- Angola
- République islamique d'Iran

L'adoption de l'**EPU (Examen Périodique Universel)** désigne l'étape finale d'un processus d'évaluation mené par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, au cours duquel les recommandations adressées à un État sont officiellement examinées et, le cas échéant, formellement acceptées, partiellement acceptées ou notées.

- Qu'est-ce que l'EPU ?

L'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme unique de l'ONU qui évalue, tous les 4 à 5 ans, la situation des droits humains dans chacun des 193 États membres. Il s'agit d'un **exercice intergouvernemental** mené par les pairs (d'autres États membres).

- L'adoption de l'EPU : en quoi cela consiste ?

L'adoption est la dernière étape officielle du cycle de l'EPU. Elle comprend :

1) La présentation du rapport final par le Groupe de travail de l'EPU (contenant toutes les recommandations faites à l'État examiné).

2) La réponse officielle de l'État concerné aux recommandations :

- Recommandations acceptées
- Recommandations notées (non acceptées, mais prises en compte)
- Parfois, des recommandations partiellement acceptées

3) L'adoption formelle du rapport final par le Conseil des droits de l'homme, lors d'une session plénière à Genève.

- C’est aussi un moment où :

- L’État concerné peut faire une déclaration.
- Les ONG et institutions nationales des droits de l’homme (INDH) peuvent intervenir pour donner leur point de vue.

- En résumé :

L’adoption de l’EPU est la validation officielle du rapport final d’examen d’un pays par le Conseil des droits de l’homme, marquant la fin du cycle EPU. C’est à ce moment que l’État fait connaître sa position sur les recommandations reçues.

POINTS SAILLANTS PAR PAYS :

1. Gambie

- **Contexte :** Transition démocratique depuis 2017, réélection au Conseil des droits de l'homme (2025-2027).

- **Progrès :**
  - Adoption de lois contre la torture, pour les droits des travailleurs et des personnes handicapées.
  - Réforme constitutionnelle en cours (abolition de la peine de mort, limitation des mandats présidentiels).
  - Justice transitionnelle : acceptation de 263 recommandations sur 265 par la Commission vérité et réconciliation.

- **Défis :** Financement insuffisant pour les réformes, chômage des jeunes, mise en œuvre incomplète des recommandations.
- **Recommandations :** Ratification de conventions internationales, renforcement de l'égalité de genre et de la justice transitionnelle.

2. Bolivie

- **Progrès :**
  - Ratification de traités internationaux (OIT, CEDAW).
  - Création d'une Commission pour les disparitions forcées et réformes judiciaires.

- **Préoccupations :** Violences basées sur le genre, restrictions aux libertés civiles, droits des personnes LGBTIQ+.

- **Recommandations :** Adoption de lois contre la torture, renforcement de l'indépendance judiciaire, dépénalisation de l'avortement et mariage homosexuel.

3. Fidji

- **Progrès :**
  - Ratification des neuf traités majeurs des droits de l'homme.
  - Plan d'action contre les violences basées sur le genre et amélioration de la liberté de la presse.

- **Défis :** Ressources limitées, indépendance de la Commission des droits de l'homme.

- **Recommandations :** Ratification de protocoles facultatifs, protection des libertés d'expression et d'association.

4. Saint-Marin

- **Progrès :**
  - Légalisation de l'avortement (2022) et reconnaissance des couples homosexuels.
  - Mesures pour les réfugiés ukrainiens.

- **Défis :** Absence de ratification de la Convention sur les réfugiés, discours de haine en ligne.

- **Recommandations :** Création d'une institution nationale des droits de l'homme, ratification de conventions clés.

5. Kazakhstan

- **Progrès :**
  - Réformes constitutionnelles (renforcement du Parlement, quota de 30 % pour groupes vulnérables).
  - Abolition de la peine de mort et lutte contre la torture.

- **Préoccupations :** Libertés civiles, droits des personnes LGBTQ+.

- **Recommandations :** Ratification de la Convention d'Istanbul, protection des minorités.

6. Angola

- **Progrès :**
  - Ratification de sept traités majeurs, lutte contre la corruption.
  - Programmes sociaux (santé gratuite, éducation inclusive).

- **Défis :** Libertés civiles, droits des minorités.

- **Recommandations :** Adhésion à la Convention contre les disparitions forcées, lois anti-discrimination.

7. Iran

- **Progrès affichés :**
  - Scolarisation des filles, couverture sanitaire étendue.
  - Accueil de réfugiés afghans.

- **Préoccupations majeures :**
  - Peine de mort, discriminations contre les femmes et minorités, restrictions aux libertés.

- **Recommandations :** Ratification de la CEDAW, abolition de la peine capitale, coopération avec les mécanismes internationaux.

Conclusion

Cette journée a souligné les avancées variées des pays examinés, notamment en matière de réformes juridiques et sociales, mais aussi les défis persistants liés aux libertés fondamentales, à l'égalité de genre et à la protection des minorités. Les recommandations serviront de feuille de route pour les prochaines étapes, avec un accent sur la coopération internationale et la mise en œuvre effective des engagements.